

<b>Réunion de la commission « Usages en mer et milieux marins » du CESC</b>	
26/01/2022	Présentiel à l'IGESA et en visio

## Membres présents (à l'IGESA ou en visio) ou excusés :

REPRESENTANTS	PRENOM	NOM	FONCTION	PRESENCE
<b>Membres de la commission</b>				
<b>CESC</b>	Michel	DALMAS	Président	IGESA
<b>Association culturelle Le Levant</b>	Jean-Marie	BOUGNOUX	Association culturelle Le Levant	IGESA
<b>Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins</b>	Stéphanie	JOUBERT	Chargée de mission CDPMEM Var	Visio
<b>Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM)</b>	Gilbert	COURME	Président du comité départemental	Visio
<b>Les Amoureux de Porquerolles</b>	Gilbert	DEVICTOR	Représentant/membre	IGESA
<b>Conseil portuaire du port de Porquerolles / Yacht club de Porquerolles</b>	Marc Gérard	FLEURY DE WITTE	Représentant de la plaisance, trésorier du Yacht Club	Visio
<b>Fédération régionale des activités nautiques_ Environnement</b>	Guy	HILY	Président	IGESA
<b>Transports maritimes réguliers</b>	Franck	LAUSSEL	Directeur d'armement	IGESA
<b>Groupement d'intérêt scientifique</b>	Laurence	LE DIREACH	Chargé de recherche	IGESA
<b>Représentant des pêcheurs professionnels</b>	Pierre	MORERA	Président du CDPMEM	Visio
<b>Société nautique de l'île de Porquerolles</b>	Catherine	RIDOLFI	Secrétaire	Visio
<b>Représentant de la Plongée</b>	Mirko	ROSMAN	Responsable Bormes plongée	Visio
<b>Fédération régionale des activités nautiques_ Pêche Plaisance</b>	Claude	MAZELLA	Président	Excusé
<b>Conseil portuaire de PC</b>	Jean Luc	EURIN	Représentant du Conseil	Excusé
<b>Représentant plongée</b>	Kristiansen	VANCAYEMBERG	Gérant	Excusé
<b>Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM)</b>	Gérard	CROSETTI	Président du comité régional	Excusé
<b>Equipe du PNPC</b>				
<b>Service CGB</b>	Marie-Claire	GOMEZ	Chargée de mission N2000 et animation AMA	IGESA
<b>Service CGB</b>	Marion	PEIRACHE	Responsable service mer	IGESA
<b>Direction</b>	Marc	DUNCOMBE	Directeur du PNPC	Visio
<b>Direction</b>	François	VICTOR	Directeur adjoint du PNPC	IGESA
<b>Service CGB</b>	Camille	HAUTEFEUILLE	Chargée de projet	IGESA
<b>Service Territoire Durable</b>	Stéphane	PENVERNE	Chargé de mission	IGESA
<b>Service CGB</b>	Alain	BARCELO	Directeur du service	IGESA

Membres du CS				
	Anne	CADORET	Présidente groupe SHS	Visio
	Isabelle	TAUPIER-LETAGE	Présidente groupe mer	IGESA

## Déroulé de la réunion

14 :00	Tour de table : Présentation des membres du groupe « Usages en mer et milieux marins » du CESC
14 :30	Présentation du contexte de création du groupe : grands enjeux, feuille de route du CESC et mode de fonctionnement attendu
14 :45	Présentation du Diagnostic préalable à la Planification des usages en AMA, réalisé dans le cadre du projet européen MPA Networks
15 :30	Discussions sur les résultats et recommandations du Diagnostic préalable à la Planification des usages en AMA
16 :00	Présentation de l'enjeu mouillage à Porquerolles et de la stratégie menée par le Parc national
16 :30	Propositions des membres sur la suite des concertations avec les usagers en mer

## Restitution des échanges

### Tour de table : Présentation des membres du groupe « Usages en mer et milieux marins » du CESC

Première prise de parole par **Michel Dalmas**, le président du CESC : cette commission doit être une instance de discussion, de co-construction. Il propose que pour chaque réunion du CESC en plénière, un rapporteur de chaque commission soit désigné afin de faire état des discussions qui auront eu lieu.

Puis prise de parole de **François Victor**, directeur adjoint du PNPC : les membres des commissions sont des experts des thématiques concernées. Il en profite pour présenter les membres du Conseil scientifique :

**Isabelle Taupier Letage**, chargée de recherche au CNRS, Présidente du groupe mer du CS. Elle précise que la participation du groupe mer du CS sera basée, le cas échéant, sur la sollicitation des autres membres,

et **Anne Cadoret**, Présidente du groupe SHS au CS, géographe et spécialisée dans les modes de gouvernances des territoires, des conflits. Plusieurs universitaires composent le groupe SHS du CS et ils participeront aux échanges.

## Discussions sur les résultats et recommandations du Diagnostic préalable à la Planification des usages en AMA

(présenté par Camille Hautefeuille)

**Première question (G. Courme) :** Que signifie la question inscrite dans la feuille de route « La réussite des efforts de conservation de Port-Cros peut-elle être étendue au sein de son aire marine adjacente ? ». Est-ce que cela signifie que le cœur de parc a vocation à s'étendre dans l'AMA ?

Réponse de François Victor : L'idée est davantage de voir si les bénéfices de la gestion du cœur à Port-Cros (résultats des populations de mérus notamment) sont applicables en AMA.

Réponse de Marc Duncombe : Il ne s'agit pas d'agrandir les cœurs de Parc national. La gestion de la pêche montre des résultats, la gestion des mouillages aussi. Il semblerait que prendre des mesures similaires ailleurs dans l'AMA pourrait bénéficier à la ressource.

**Deuxième réaction (Mirko Rosman) :** La démarche est plutôt bonne : avoir une relation apaisée entre les usagers c'est ce qu'on souhaite tous. Il aimerait que l'on puisse organiser des rencontres entre usagers (plongeurs, pêcheurs professionnels et pêcheurs de loisir), pour confronter les points de vue, sur les sujets pour lesquels le cabinet Indivisible a fait remonter des conflits. Le succès de l'effet Parc est indéniable, mais il existe aussi un effet « épave ». Ce projet peut permettre de rejoindre les intérêts de tous. Pour les plongeurs, il serait beaucoup plus intéressant d'avoir une épave que des blocs de béton. Exemple du Grec et du Donator : il y a une grande quantité de poissons. C'est ce type de support qui serait le plus intéressant. Les plongeurs sont observateurs de ce qui se passe sous l'eau et peuvent témoigner si nécessaire.

Réponse de François Victor : Cette idée de mener des rencontres spécifiques entre deux types d'usagers en conflit est très bonne. La notion d'« ambassadeurs » est importante et chère au président du CESC. L'un des rôles de ce groupe serait d'identifier la controverse et créer par exemple une réunion spéciale sur ces sujets pour voir avec les usages d'un lieu / d'un conflit, comment on pourrait les résoudre tous ensemble. La question des épaves revient abondamment.

**Troisième réaction (Pierre Morera) :** Le travail d'Indivisible est in fine intéressant. Ça fait beaucoup penser à la co-gestion espagnole en Catalogne qui a des bons résultats. Il ne faut pas perdre de vue l'intérêt général, il faut que la mer se porte bien, pour que tout le monde soit content. Les mesures de gestion à PC sont hautement bénéfiques, un bon travail qui a donné de bons résultats. La biomasse a diminué voire disparu sur certaines zones qui n'ont pas été gérées. Il existe des recettes qui marchent, l'immersion de RA ou d'épaves permettrait la création de micro-réserves, pour aider la mer à repartir à créer de la vie.

Réponses de Jean-Marie Bougnoux : les épaves je suis partant, l'essentiel c'est que la mer se porte bien. Pour autant, PC n'a pas bénéficié de RA et il s'y trouve une augmentation de poissons. Il existe des abris naturels qui pourraient fonctionner ailleurs. Des zones de protection ponctuelles sans aménagement seraient efficaces, et bénéficieraient aux plongeurs et pêcheurs (les poissons bougent).

Réponse de Catherine Ridolfi : il y a fort longtemps que nous proposons au Parc de mettre des RA ou des épaves. Surtout pour Porquerolles, si on veut attirer les touristes ailleurs il faut créer des sites

attractifs ailleurs. Cela diminuerait la pression sur Porquerolles. Des RA, ou des sentiers sous-marins, par exemple. Attirer des gens vers d'autres points remarquables.

**Quatrième réaction (Guy Hily) :** il faudrait commencer par libérer les sentiers du littoral et les sentiers douaniers, qui ne sont pas accessibles actuellement. On ne peut pas approcher du bord à cause des constructions des riverains. Nous souhaitons, dans le Var et dans la Région, rappeler la nécessité du respect de la loi Littoral pour permettre l'accès libre.

**Cinquième réaction (Gilbert Courme) :** Est-ce qu'en immergeant une épave, il n'y a pas un risque de pollution ?

Réponse de François Victor : il y avait deux études en parallèle : celle d'Indivisible et celle d'Artelia sur les RA. Un webinaire a aussi été organisé sur le sujet des RA, par l'Agence de l'eau représentée par M. Boissery et par M. Barraqué (Déclic Bleu Méditerranée), sur les conditions actuelles pour l'immersion d'épave. Les cœurs ne sont pas l'endroit où ce serait pertinent mais en AMA pourquoi pas. Il faut rappeler quels sont les objectifs de ces RA : créer des points de fixation pour l'activité de plongée ailleurs que dans les cœurs, mais pas forcément en amener plus.

Réponse d'Isabelle Taupier Letage : Les RA ne sont pas forcément des cubes moches. Il existe des projets en cours avec l'école de design de Toulon (ESAD TPM) : cela peut être de la terre, de la céramique. On pourrait trouver un projet avec le CESC, intéressant, ludique, et beau, un projet sur le long terme. Une œuvre d'art ? Des formes qui servent de nurseries, de DCP (dispositif de concentration de poissons), il existe plusieurs solutions. Basculer sur un projet sur le long terme en AMA avec le CS et le CESC.

Réponse de Fleury de Witte : il ne faut pas aller très loin pour trouver des gens qui fabriquent des RA. À PRL, PMS (Porquerolles Marine Services) fabrique et immerge des RA (même intervention que Gilbert De Victor).

**Sixième réaction (Michel Dalmas) :** Les RA ne sont qu'un élément parmi plein d'autres proposés dans l'étude d'Indivisible. Il y a plein d'autres propositions, des freins identifiés, des pistes d'action et recommandations. Quelle serait la position du CESC sur ce rapport ?

Réponse de Gilbert de Victor : on pourrait proposer un calendrier, avec des ambitions claires.

Réponse de Michel Dalmas : Chaque membre pourrait faire un retour écrit sur le rapport, avec ses commentaires. Pour la prochaine réunion, on pourrait prendre 5 ou 6 chantiers qui auront été identifiés par les membres comme base de travail.

Réponse de Marc Duncombe : on pourrait travailler comme sur le PPA, en identifiant quel serait le rôle du CESC dans chaque recommandation.

**Septième réaction (Pierre Morera) :** J'aimerais revenir sur le flou de la définition de la ZPF (zone de protection forte). La surveillance est importante et malgré les efforts du Parc et de l'ULAM, il faut une surveillance supplémentaire. Cela fait 4 ans que l'on se bat pour mettre en place des garde-jurés. Ils seraient là pour verbaliser les contrevenants.

Réponse de Marc Duncombe : précision sur les dernières discussions sur les ZPF : il y aurait une acceptation des activités de pêche mais il faut prévoir une mesure de gestion des activités, un suivi

des captures. Il ne faut pas s'inquiéter outre mesure sur ces zones. Ce sont des désignations qui sont respectueuses des activités mais gérées, et surveillées.

Réponse de François Victor : il existe toute une série de webinaires sur les ZPF, on vous enverra les liens.

<https://www.life-marha.fr/webinairesZPF>

Réponse de Michel Dalmas : chacun fait un retour écrit sur les recommandations. Pourrions-nous comme première étape donner un écrit de la commission mer sur les rapports d'indivisible ? En somme une proposition du CESC sur les pistes d'actions que nous pourrions suivre.

## Réactions à la présentation de l'enjeu mouillage à Porquerolles et de la stratégie menée par le Parc national

*Présenté par Stéphane Penverne*

**Première réaction (Fleury de Witte)** : Il serait plus simple de tout interdire. L'objectif plaisanciers dont les navires sont dans les ports situés sur le continent est de venir à PRL. Il faut prendre en compte l'activité diurne et nocturne. Il avait été évoqué dans la charte que seuls les bateaux > 8 m étaient concernés par les ZMEL et l'organisation du mouillage, et que les petites unités viendraient se caler au milieu.

Réponse de Stéphane Penverne : Les comptages faits étaient diurnes et nocturnes. Il y a trop d'impact de cette fréquentation sur tous les plans. On a une étude des reports de fréquentation à l'échelle du bassin de navigation.

**Deuxième réaction (JM Bougnoux)** : quels sont les enseignements de la ZMEL de Bagaud ?

Réponse de François Victor : Bagaud est maintenant à l'abri des ancrages. Ce qu'on y observe, c'est qu'on fait respecter le fait qu'on ne mouille plus dans la posidonie. Ce qu'on espère c'est le fait d'arriver à protéger la posidonie, pas seulement gérer de la fréquentation. Ce qu'on observe, ce sont des "effets de grappe" (les bateaux sont attirés par un seul bateau qui ne respecte pas la ZMEL) vers la plage du sud, et on a du mal à faire respecter l'interdiction d'ancrage de ce côté là. Mais globalement, ça a été plutôt bien respecté, mais c'est un gros travail de surveillance pour nous. Une ZMEL doit être gérée. Mettre des bouées et penser que tout le monde va s'y mettre c'est faux : ça mettra plusieurs années à rentrer dans l'esprit des gens. Par contre au niveau paysager c'est une réussite : nous n'avons plus de mur de bateaux à l'entrée de Bagaud.

Réponse de Marc Duncombe : Au départ, pour Bagaud, on nous avait dit mission impossible, et aujourd'hui il y a un respect et une compréhension des usagers. C'est différent sur Porquerolles, il y aura 3 types de zones : des zones de mouillage libres hors herbier, des zones aménagées pour du mouillage sur bouées et des zones interdites au mouillage.

**Troisième réaction (Catherine Ridolfi)** : Il y a trop d'interdictions. Pour deux mois d'été encombrés, on va priver les Porquerolles et les Hyérois de mouiller dans des zones toute l'année.

Réponse de François Victor : Pour l'instant nous en sommes à l'étape de l'étude, pour voir comment améliorer la situation. Tout ancrage dans la posidonie est normalement interdit [*précision : la posidonie étant une espèce protégée, il est interdit de la détériorer. Tout ancrage dans la posidonie*

*est susceptible de la détériorer. Toutefois, seuls les navires de plus de 24 m ont réellement interdiction d'ancrer dans toute la rade d'Hyères]. La question n'est pas de définir le nombre de bouées dès aujourd'hui, mais de se dire « on y va » et on protège effectivement la posidonie. Aujourd'hui le sujet c'est de trouver les zones à protéger, de voir où est la posidonie, où elle n'est pas, et comment prendre à bras le corps le sujet paysager. Rien n'est encore défini, les aspects paysagers sont en cours d'étude, des études géotechniques sont en cours également.*

## **Conclusion**

**Première commande** : Michel Dalmas propose que d'ici au prochain rendez-vous, à la mi-mars, les membres du CESC aient pu s'exprimer sur les propositions du cabinet Indivisible. Cela pourra être fait **sous la forme d'un questionnaire, diffusé prochainement à l'ensemble des membres de la commission.**

**Reprise de la proposition de Mirko Rosman** : Voir quels sont les conflits « faciles » à régler, et mettre les gens autour de la table. On n'est pas obligé de mettre des réglementations plus restrictives mais on peut proposer un terrain d'entente.

Michel Dalmas, président du CESC, et deux directeurs présents, Marc Duncombe et François Victor, remercient la salle et clôturent cette première réunion du groupe Usages en mer et milieux marins du CESC. Fin de la réunion à 17:00.